

ESCROQUERIE

# Le parquet poursuit trois CGTistes havrais

PAGE 6

# HAVRE

Jeudi 17 avril 2008

LIBRE

## Trois syndicalistes ciblés

ESCROQUERIE. Le procureur du Havre requiert le renvoi en correctionnelle de trois représentants de la CGT du port.

L'état se resserre autour de trois syndicalistes CGT du port autonome du Havre, mis en examen en 2007 par un juge d'instruction pour « *escroquerie, abus de confiance, faux et usage de faux*. » Le procureur de la République du Havre a requis le mois dernier le renvoi en correctionnelle du secrétaire général du syndicat Patrick Deshayes, de son adjoint Brice Friboulet et du chauffeur de la section.

Le parquet sollicite donc un procès après la conclusion de l'information judiciaire, menée par deux juges d'instruction successifs : Alexis Contamine puis Marc Hedrich. Cette volonté du ministère public ne signifie pas encore que les trois hommes seront effectivement jugés. Les avocats des deux parties doivent désormais transmettre leurs observations au juge d'instruction, qui décidera finalement de la suite à donner dans les

prochains jours. En cas de procès, probable, les deux responsables et le chauffeur mis en cause resteraient présumés innocents jusqu'à leur éventuelle condamnation.

### Des vagues dans le port

Cette affaire provoque des remous depuis 2004, quand d'anciens syndicalistes ont dénoncé un manque de transparence dans la gestion des comptes du syndicat. Un collectif de six dissidents a rendu public ses doutes et saisi la justice, évoquant des détournements pouvant atteindre 100 000 euros.

En 2006, les deux dirigeants ont été placés en garde à vue pendant une trentaine d'heures par le SRPJ (Service régional de police judiciaire). D'autre part, les locaux du syndicat ont été perquisitionnés et des documents comptables emportés. Publiquement, les personnes mises en causes et leur avocat Me Eric Baudeu ont toujours nié

toute fraude, dénonçant notamment un complot politique visant à nuire aux intérêts de la CGT. Me Baudeu était injoignable hier. A l'inverse, le collectif d'opposants et son avocat Me Claude Aunay se sont constitués partie civile, comme le Port autonome du Havre, désireux d'avoir accès au dossier. Le syndicat CGT, en tant que personne morale, ne les a pas imités, solidaire de ses adhérents soupçonnés. Selon nos informations, non confirmées par le parquet mais non démenties par Me Aunay, le procureur reproche une escroquerie portant sur 70 000 euros, utilisés à des fins personnelles. Cependant les plaignants estiment que les détournements avoisineraient 130 000 euros. L'affaire n'a donc pas fini de faire des vagues dans le port du Havre.

ARNAUD COMMUN